

I.V.S. (Initiation à la Vie Sociale).

A) La théorie.

Question 1 :

Retracer l'historique du mode de suffrage en Belgique.

1830 : Suffrage censitaire.

Electeurs : Homme.

Belge.

25 ans.

Possédant les conditions du cens (pouvant payer l'impôt du « cens »).

1848 : Abaissement du cens.

1893 : Suffrage universel plural obligatoire

Electeurs : $\left. \begin{array}{l} \text{Hommes.} \\ \text{Belge.} \\ \text{25 ans.} \end{array} \right\} 1 \text{ voix}$

Plural jusqu'à 3 voix : +1 si propriétaire

+1 si père de famille

+1 si capacitaire (ayant un diplôme)

1919 : Suffrage universel pure et simple

Electeurs : $\left. \begin{array}{l} \text{Hommes.} \\ \text{Belge.} \\ \text{21 ans.} \end{array} \right\} 1 \text{ seule voix}$

1948 : Suffrage vraiment universel

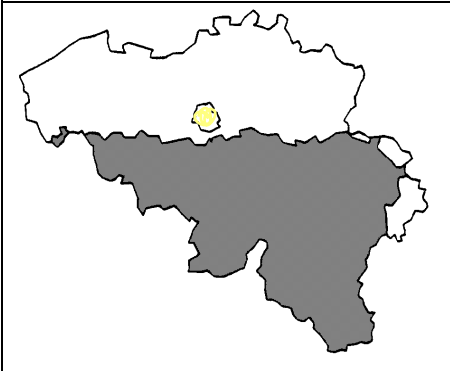
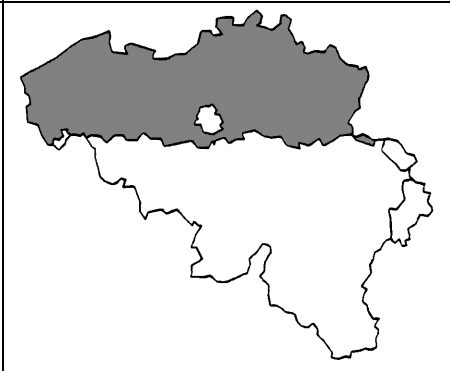
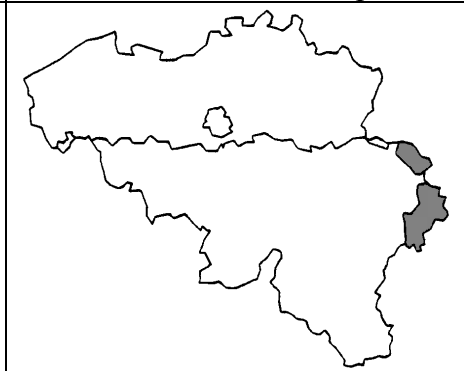
Electeurs : $\left. \begin{array}{l} \text{Hommes ou Femme} \\ \text{Belge.} \\ \text{21 ans.} \end{array} \right\} 1 \text{ seule voix}$

1978-81 : Suffrage universel

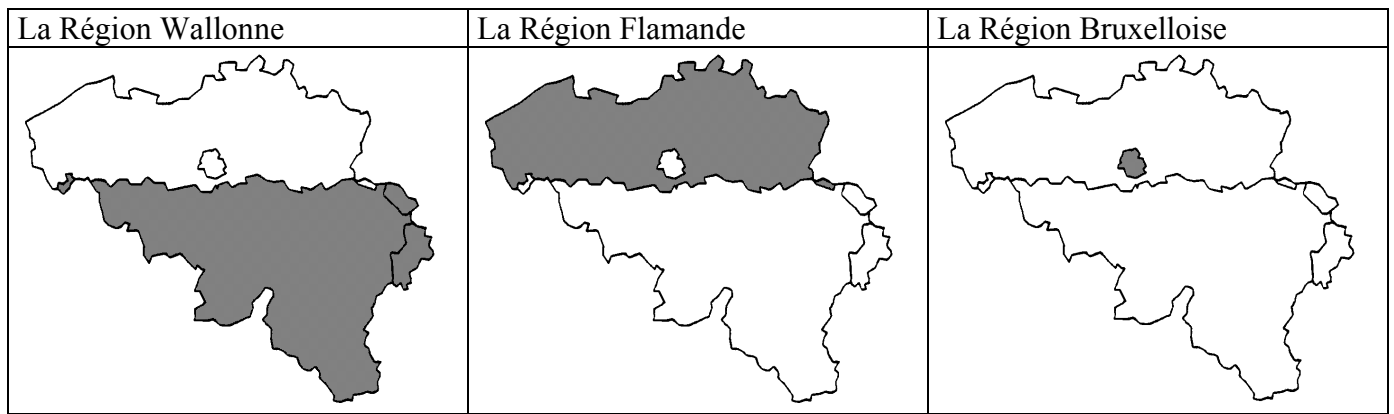
Electeurs : $\left. \begin{array}{l} \text{Hommes ou Femme} \\ \text{Belge.} \\ \text{18 ans.} \end{array} \right\} 1 \text{ seule voix}$

Question 2 :

Les trois Communautés

La Communauté Wallonne	La Communauté Flamande	La Communauté Germanophone
		

Les trois Régions



Question 3.

Citer les 5 niveaux de la prise de décision.

Indiquer pour chaque niveau, la composition du pouvoir exécutif et législatif.

Citer les compétences de chaque niveau.

Niveaux	Pouvoir Législatif	Pouvoir Exécutif	Compétences
National ou Fédéral	150 députés et 71 sénateurs 40 élus 10 cooptés 21 communautaires	Roi et 1 ^{er} ministre + les ministres. Le tout forme le gouvernement	Nationales. Justice, défences, intérieur, fonction publique,...
Régional (Wallonie)	75 députés wallons	Le gouvernement wallon : 9 ministres +1 président	Economie, territoire.
Communautaire (Wallonie-Bruxelles)	Les même 75 députés wallons + 19 députés bruxellois	Gouvernement de la Communauté 6 ministres +1 président	Culture et personnes
Provinciale (Hainaut)	Conseillers provinciaux	Gouverneur de la province. Députation permanente	Gérer la province
Communal (Tournai)	Conseillers communaux (39 pour Tournai)	Bourgmestre } Echevins } Collège communal	Gérer la commune

Rem : 1 sénateur coopté est recruté par les membres déjà élus.

Députation : Envoyer une ou plusieurs personnes chargées d'une mission.

Ex : former une délégation pour résoudre le problème sur l'insécurité.

Question 4 :

Savoir retracer les étapes de la prise de décision.

Ordre de progression d'un projet à travers les institutions.

Distinguer proposition de loi et projet de loi.

Expliquer le rôle des commissions

Préciser le quorum des votes.

Rem : quorum : Nombre minimum de membres qui doivent être représentés dans une assemblée pour que celle-ci puisse valablement délibérer et prendre une décision.

a) Initiative et préparation :

1° Proposition par : un ministre (projet de loi) donc par le pouvoir Exécutif
un député (proposition de loi) donc par le pouvoir Législatif

Soit par le pouvoir Exécutif :

Un ministre compétant, avec l'aide de spécialistes (membres de son cabinet), propose un projet de loi. (l'ensemble des projets est coordonné au sein du conseil des ministres)

Soit par le pouvoir Législatif :

Un député propose une proposition de loi.

b) Examen et vote :

2° Dépôt du projet de loi ou de la proposition de loi devant les 150 députés de la chambre

6° Dépôt du projet de loi ou de la proposition de loi devant le sénat.

3° Examen en commission parlementaire, il y a autant de commissions qu'il y a de ministres.

Ces commissions sont formées proportionnellement aux différents groupes politiques.

7° Idem au sénat.

4° Discussion devant toute la chambre, lecture du rapport de la commission et les proposition d'amendements.

8° Idem au sénat.

5° Vote article par article puis l'ensemble du projet de loi ou de la proposition de loi.

Quorum : 1/2 +1 pour la plupart des lois

2/3 +1 pour changer la constitution (1/2 +1 dans chaque groupe linguistique)μ

9° Idem au sénat

c) Exécution :

10° Sanction royale (simple signature du roi)

11° Promulgation de la loi au moniteur

12° Exécution parlementaire

Question 5 :

Savoir résumer les idées centrales des 4 grands partis (4 points essentiels par parti)

MR (PRL FDF MCC) Mouvement Réformateur	PS Parti Socialiste	CDH Anciennement PSC	Ecolo
- Liberté - Moins d'état - Responsabilité - Initiative - Individu économique	- Egalité - Justice - Classe sociale - Protection sociale	- Fraternité - Dignité de la personne - Famille - Epanouissement de la personne - Humanisme	- Nature - Qualité de vie - Personne et son environnement - Féminisme - Pacifisme

B) Question sur les documents.

Rem :

Ne pas oublier les documents pour cette partie de l'examen

Rappel :

10 points pour le travail journalier

40 points sur des questions avec les documents

50 points sur les questions ci-dessus

Pure suggestion, il serait utile de revoir le petit contrôle fait avec documents qui suit car il y a de la théorie qui n'est pas reprise dans les questions ci-dessus.

1. Date du droit de la femme ?

Réponse : 1949

2. En deux mots, quelles sont les compétences des institutions communautaires ?

Réponse : Ce qui touche à la culture et aux personnes.

3. En deux mots, quelles sont les compétences des institutions régionales ?

Réponse : Ce qui touche à l'économie et au territoire.

4. Quelle coalition forme actuellement (1999-2003) le gouvernement Belge.

Réponse : PS(SP)+PRL-FDF-MCC(VLD)+Ecolo(Agalev).

5. Quelle autre coalition aurait été possible compte tenu des résultats des élections de juin 1999 ?

Réponses : PS(SP)+PSC(CVP)+PRL-FDF-MCC(VLD).

6. La coalition actuelle a-t-elle la possibilité mathématique de changer la constitution ? Pourquoi ?

Réponse : Non car, la coalition doit être constituée de $1/2 + 1$ c-à-d 76 députés et que pour modifier la constitution il faut une majorité à $2/3 + 1$ c-à-d 101 députés.

7. Quel est le ministre compétent en matière de fiscalité ?

Réponse : Johan Vande Lanotte et Didier Reynders.

8. Quel est le ministre compétent en matière d'enseignement primaire ?

Réponse : Jean-Marc Nollet.